

## Distribution d'adresses

Les habitants des Varennes ont reçu en fin de semaine dernière leur attestation d'adresse, à transmettre aux services publics et privés ainsi qu'à leurs amis, familles et connaissances. Désormais, on n'habitera plus « au Village » ni à « Caïre Nord », même si on peut encore indiquer les lieux-dits sur son courrier. Les livreurs qui venaient régulièrement s'échouer au pied de la Vierge, trouveront enfin du premier coup leurs destinataires ! La mise en place de l'adressage a occupé plus d'une année, une commission de conseillers qui a travaillé en collaboration avec La Poste. Depuis de nombreuses années, il est recommandé aux communes de moins de 2000 âmes, de nommer et numéroter ses voies et bâtiments pour faciliter en priorité les missions de secours (pompiers). Voici donc chose faite, et cela a représenté une tâche longue et précise. Il est nécessaire dans un premier temps, de répertorier toutes les artères, tous les bâtiments et leur positionnement sur les voies. Puis il s'agit de baptiser les voies et d'affecter des numéros aux habitations et édifices occupés ou non, tout en anticipant de futures constructions. Ensuite, il faut reporter les adresses créées dans la Base Adresse Nationale, la BAN qui établit la correspondance entre l'adresse postale et la position géographique. Les données sont accessibles via [adresse.data.gouv.fr](http://adresse.data.gouv.fr). La cité dispose maintenant de rues, d'impasses, d'une place, de routes et de chemins mais pas encore de boulevards ni d'avenues... Pour la numérotation, c'est le système métrique qui a été retenu : le numéro (pair à droite, impair à gauche) représente la distance entre le début de la voie et l'entrée de l'édifice, ce qui permet d'insérer de nouveaux numéros et d'éviter les bis, ter... du système continu. Il reste à apposer les plaques des noms de voies et à distribuer celles des numéros, en cours de fabrication.

R.GUILLEMET La Dépêche 29-4-22 p. 25



Une seule habitation, Chemin du Visenc...